

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

5 crédits	30.0 h	Q1 et Q2
-----------	--------	----------

Enseignants	Diessen Jan (supplée Verslype Laurent) ;Verslype Laurent ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	/
Thèmes abordés	<p>Apprentissage de la méthodologie de l'étude des objets archéologiques (documentation, contextualisation).</p> <p>Exercice de la rédaction descriptive et initiation aux principes de documentation graphique d'un objet archéologique (photographie, dessin).</p> <p>Apprentissage et utilisation pertinente du vocabulaire usuel et technique d'archéologie et d'histoire de l'art.</p> <p>Initiation à l'heuristique et aux normes bibliographiques, à la lecture et à la rédaction d'un texte scientifique en relation avec un objet d'étude libre ou imposé, construction d'un appareil critique.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A l'issue du cours, l'étudiant maîtrisera la terminologie de base en archéologie et en histoire de l'art. Il sera capable de conduire une recherche méthodique sur un objet d'étude libre ou imposé et d'établir une bibliographie aux normes enseignées (état des questions). L'étudiant sera capable de traduire son observation d'un document ou d'un objet archéologique dans une rédaction descriptive, analytique et contextualisée (histoire de l'oeuvre et comparaisons : typologie, iconologie et stylistique). Il saura en donner une illustration adéquate dans un travail à caractère scientifique.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. L'activité est évaluée selon trois modes :</p> <p>a) une évaluation continue, sur base de 5 travaux intermédiaires répartis sur les deux quadrimestres, et de la réalisation d'exercices sur Moodle;</p> <p>b) un travail de recherche, faisant l'objet d'une présentation orale et d'un travail écrit en mai;</p> <p>c) deux examens écrits, à la fin de chaque quadrimestre, portant sur la matière vue aux cours et durant les séances de travaux pratiques.</p> <p>Chacun de ces trois modes d'évaluation compte respectivement pour :</p> <p>a) 30%</p> <p>b) 35% (dont respectivement 10% et 25% pour la présentation orale et le travail final écrit)</p> <p>c) 35% (dont 20% au partiel de janvier et 15% à l'examen de juin)</p> <p>de la cote finale.</p> <p>L'étudiant absent de manière injustifiée à une ou plusieurs séances de travaux pratiques en auditoire ou à distance, qui ne remet pas un ou plusieurs travail intermédiaire, ou qui ne présente pas son travail final, soit oral soit écrit, est réputé absent à l'évaluation continue et peut se voir refuser l'inscription à l'examen de juin.</p> <p>En cas d'échec à l'épreuve partielle obligatoire en janvier, l'étudiant présente un examen portant sur l'ensemble de la matière en juin. S'il réussit cette épreuve partielle, il présente l'examen sur la matière du deuxième quadrimestre et ses deux notes sont pondérées pour cette partie de l'épreuve. En cas de seconde inscription à l'épreuve, l'étudiant est tenu de présenter à nouveau l'examen portant sur les matières de l'examen de juin et du partiel de janvier qu'il l'ait réussi ou non, ainsi que le travail écrit de fin d'année si la cote obtenue en ce dernier est inférieure à 50%. En cas d'insuffisance dans les travaux intermédiaires (évaluation continue), un travail alternatif unique est imposé et pondéré à la hauteur du total de l'évaluation continue et du travail final (65%).</p>

Méthodes d'enseignement	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>Alternance de séances de cours théoriques et de travaux pratiques encadrés, en auditoire ou en distanciel [Moodle, Teams], augmenté par des visites sur le terrain selon les possibilités et l'actualité (sites, expositions, laboratoires et musées).</p> <p>Exercices pratiques par la réalisation de travaux individuels.</p> <p>Supports de cours à étudier : syllabus, notes personnelles, power points et documents distribués aux cours et TP.</p>
Contenu	<p>Terminologie en archéologie et histoire de l'art.</p> <p>Guide bibliographique des sources et des instruments de travail (encyclopédies, dictionnaires, bibliographies, manuels, monographies, collections de travaux, revues, catalogues de musées et d'exposition, bases de données, etc).</p> <p>Systèmes de références et d'abréviations bibliographiques.</p> <p>Méthodologie de l'analyse d'un objet archéologique ou d'une oeuvre d'art : description, recherche documentaire, état des questions, histoire de l'oeuvre, comparaisons.</p> <p>Rédaction, illustration et présentation écrite et orale d'un travail scientifique.</p>
Ressources en ligne	Moodle : annonces, calendrier, consignes, syllabus, documents,...
Bibliographie	Syllabus « Introduction à la pratique scientifique en archéologie, histoire de l'art et musicologie »
Faculté ou entité en charge:	ARKE

Force majeure

Méthodes d'enseignement	Enseignement à distance.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'examen écrit en présence sera, en cas d'impossibilité ou d'interdiction d'organisation sur le campus, organisé sur la plate-forme Moodle sous forme de devoir. Les modalités (ouverture de l'espace en ligne, accès aux questionnaires, horaires de remise) en seront précisées selon les contraintes d'application. Les consignes sur le contenu et la forme de l'évaluation demeurent inchangées.
Autres infos	Selon les modalités d'évaluation sur site ou à distance, l'appréciation de toute nouvelle restriction par les autorités ou toute éventuelle incapacité dûment justifiée par les étudiant-es ou les enseignant-es peut imposer d'adopter les mesures prévues en cas de force majeure décrites plus haut, ou de proposer une évaluation individuelle adaptée.

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	ARKE1BA	5		